Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 8.4 - 70

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-665-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
Le 11 Septembre 2026

Date de publication
Le 11 Septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BERTHELOT Florence,

Monsieur Stéphane BADMINGTON devant quitter la séance donne pouvoir à Monsieur Benoît ROUGEOLLE.

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 - 8.4 - 70 - ABRIBUS ECOLE

Considérant le déplacement de l'abribus jouxtant l'école pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie
Considérant que l'emplacement actuel gène le passage du car scolaire sur le parking de l'école
Vu les différents devis sollicités pour la mise en place d'une nouvelle plateforme de réception de l'abribus
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Retient le devis de l'entreprise LM pour un montant de 4223.17 €
Autorise le Maire à signer le devis et tous documents correspondants
Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026
Voté à l'unanimité

En mairie, le 6 Octobre 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE